

VEYRIER-ENSEMBLE

INDEPENDANT ET SANS PARTI PRIS

Compte rendu du Conseil municipal du 16 juin 2026

Bonjour à toutes et à tous ! Avec l'été qui se profile et sa pause estivale, ce Conseil municipal était assez calme. Nous avons d'abord assisté à l'assermentation de M. Alain de Kalbermatten en qualité de Conseiller municipal. Il prend la suite, pour le Centre, de M. Charles Hützli ayant démissionné lors du précédent Conseil municipal après 19 ans de bons et loyaux services.

Crédit pour les travaux de transformation du terrain de football du village en herbe en terrain synthétique pour un montant de CHF 1'955'000

Ce projet a pour but de transformer le terrain de football en herbe du village, en un terrain synthétique, afin d'augmenter significativement son utilisation (environ x4). En effet, avec le succès de nos Clubs de football et de hockey sur gazon et avec l'augmentation démographique de notre commune, l'accès à ces infrastructures sportives se complique. Avec un terrain en herbe, nous devons préserver la qualité de sa pelouse en restreignant le nombre d'heures d'utilisation. De plus, il n'est pas possible d'y accéder par tous les temps. Un terrain synthétique ne possède pas ces désavantages.

Toutefois, ce projet a amené divers questionnements traités en commission de l'aménagement et des constructions à la suite du vote du précédent Conseil municipal.

Par la voix de Valentine Kuster, Veyrier-Ensemble a confirmé le soutien de notre groupe pour ce projet, tout en se questionnant sur l'impact de la chaleur et d'un potentiel rayonnement dans les alentours. Effectivement, un terrain synthétique présente une température au sol supérieure d'environ 25°C par rapport à un terrain en herbe.

L'ensemble des partis étant sensible aux conséquences possibles d'un îlot de chaleur, les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux ont voté en faveur d'un amendement lors de la commission de l'aménagement et des constructions, visant à contrôler l'impact d'un rayonnement potentiel, afin de permettre, le cas échéant, des aménagements autour du stade, comme la plantation d'arbres.

Enfin, une discussion a concerné l'implémentation prévue par le projet d'un grillage autour du stade, empêchant son accès pour les communières et les communiers en dehors des heures

d'utilisation par les différents Clubs. De telles barrières sont présentes autour de la majorité des terrains du Canton. Cette restriction n'est cependant désirée par aucun parti et ne devrait donc pas voir le jour.

Compte tenu de la nécessité d'investir dans nos infrastructures sportives et d'anticiper ainsi l'augmentation démographique de notre commune, l'ensemble des élus de notre groupe a voté pour cette délibération.

➔ Délibération acceptée par 21 oui, 1 non et 2 abstentions.

Propositions du Conseil administratif

Renoncement à l'établissement d'un plan de site pour le périmètre du Petit-Veyrier

Un plan de site sert à la conservation d'une zone en déterminant des mesures propres à assurer la sauvegarde ou l'amélioration des lieux. Il peut fixer les conditions relatives aux constructions, installations et exploitations de toute nature. Il y a quelques années, une étude a été engagée sur le hameau du Petit-Veyrier, menée par la Commune de Veyrier en coordination avec le projet de requalification de la route de l'Uche, et le développement de la couronne villageoise, afin d'assurer la continuité et l'intégration de ce site avec l'extension du bâti.¹

Cependant, un tel plan n'est aujourd'hui plus nécessaire et le Conseil administratif propose d'y renoncer. Il n'apporte, effectivement, aucune plus-value quant au travail fourni par le Conseil administratif sur cette zone.

➔ La proposition a été acceptée par 21 oui et 4 non.

Annulation de la délibération relative à la modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Veyrier

Dès cette législature, il a été décidé de nommer des Conseillers municipaux « suppléants » afin de soulager les élus en cas d'indisponibilité. Un suppléant peut ainsi remplacer un élu durant un Conseil municipal ou une commission.

Lors du Conseil municipal du 10 mars 2026, une proposition du groupe Libertés et Justice sociale – Vert'Libéraux présentait le souhait qu'un Conseiller municipal suppléant puisse également remplacer un membre élu pour les séances du Bureau du Conseil municipal. Bien que notre groupe

¹ https://ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDCom_Veyrier/PDCom_Veyrier_2e_rapport.pdf

Veyrier-Ensemble ait présenté quelques réserves et refusé cette délibération, celle-ci avait alors été acceptée par la majorité du Conseil.

Il s'avère néanmoins que cette modification du règlement du Conseil municipal est illégale selon le SAFCO (Service des Affaires Communales). Il a alors été demandé par cette autorité d'annuler la délibération du 10 mars 2026. Nous avons vu juste sur ce coup-là !

➔ Annulation votée par 24 oui et 1 abstention

Pont de Vessy - rte de Vessy : Incorporation d'un tronçon de collecteur collectif privé au réseau des collecteurs secondaires communaux

Sous le Pont de Vessy, des conduites privées suspendues doivent être renouvelées. En effet, si l'une cède, alors des eaux usées se déverseront dans l'Arve. Nous profiterons donc de la rénovation du trottoir du Pont de Vessy pour les rénover, ce qui nécessite d'intégrer ces conduites au réseau des collecteurs secondaires communaux.

➔ Le Conseil municipal a accepté la délibération à l'unanimité.

Propositions des Conseillers municipaux

Sécurisation urgente du passage cycliste du Pont de Sierne - projet de résolution

Le secteur du Pont de Sierne est un passage dangereux pour les cyclistes. Pour ceux voulant continuer leur route tout droit au feu, il faut se rabattre de droite à gauche depuis la voie du bus en traversant une voie de voitures dont certaines tournent à droite au feu.

Ce projet de résolution, porté par le PLR et soutenu par Veyrier-Ensemble, a pour objectif d'interpeller les instances cantonales compétentes, afin de lancer une étude sur ce qui peut être fait pour garantir la sécurité des usagers.

➔ La proposition a été acceptée à l'unanimité.

Voilà ce qu'il en est du dernier Conseil municipal. La prochaine séance se tiendra le 15 septembre 2026. J'en profite donc pour vous souhaiter un excellent été !

Meilleures salutations,



Pour le groupe,
Paul Germain

Suivez-nous !

